

ANNEXE No 6

Q. Je suis informé que ces fils qui transmettent les informations sont loués, ça ne peut se faire autrement, n'est-ce pas? R. Je ne suis pas suffisamment renseigné sur les opérations des compagnies télégraphiques pour vous le dire.

Par M. McCarthy:

Q. C'est l'intention d'empêcher les journaux de publier les résultats des courses?

M. RANEY.—Nous nous occuperons de cela plus tard.

M. MCCARTHY.—Je ne vois pas comment vous pouvez l'empêcher d'aller dans un bureau et non dans un autre.

Par M. Raney:

Q. L'on prétend que les salles de poule ont payé \$10.00 par jour le privilège d'obtenir la primeur des informations de toutes les pistes du pays? R. Je suppose que la compagnie télégraphique ne les fournirait pas pour rien.

Q. Et que la compagnie télégraphique paie les associations de courses pour les obtenir? R. C'est ce que M. Counsell a dit.

Q. Et cela a été fait à Hamilton, a dit M. Counsell et vous avez entendu la déclaration qu'en une certaine année quelque chose de semblable a aussi été fait dans ce sens à Montréal.

M. MEREDITH.—J'ai dit que la première année il y a eu une certaine information qui fut vendue à la compagnie télégraphique, mais que je ne savais pas où elle avait été envoyée, je ne sais pas où elle a été envoyée.

Par M. Raney:

Q. Et vous dites qu'il y a aussi des appareils sur les terrains de courses à Fort-Erié et à Windsor? R. Oui, j'y fais une grande partie de mon ouvrage; les deux compagnies ont des bureaux sur tous les terrains de courses.

Le comité s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES,

SALLE DU COMITE No 32.

VENDREDI, 18 février 1910.

Le comité se remet au travail à 8.30 p. m., sous la présidence de M. Miller.

Le témoignage de M. Frank Nelson est repris.

Par M. Raney:

Q. Je comprends que vous ne partagez pas l'idée que l'établissement de pistes à Fort-Erié et à Windsor n'a été qu'un subterfuge pour échapper aux lois des Etats du Michigan et de New-York, contre le pari sur les courses? R. Non.

Q. Cette méthode a été adoptée comme une proposition de sport légitime valant tout autant que le Woodbine, je suppose? R. Je ne comprends pas ce que vous voulez dire par "proposition légitime de sport," je ne comprends pas pourquoi vous les limitez ainsi.

Q. Bien, de quelque manière que ce soit? R. Elles sont exactement semblables à toutes les autres courses ou à toute autre espèce de réunion.

Q. Sont-elles des associations de courses légitimes, aussi légitimes que celles du Jockey Club, si vous voulez, comme celles du Woodbine? R. Oh, oui.

Q. Tout aussi légitimes? R. Tout aussi légitimes.

Q. Et tout à fait exemptes d'aucune idée ou suggestion inconvenante en aucune manière? R. En aucune manière, oui.

Q. Et qu'elles n'ont pas été créées pour échapper à la loi de l'Etat voisin? R. Non, monsieur, il n'y avait pas de telle loi à fuir dans New-York.

Q. Etes-vous très sûr de cela? R. Très sûr.

Q. Nous verrons quant à cela. Quand la piste de Fort-Erié a-t-elle commencé ses opérations? R. En 1896.